

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. AUDOUIT M. GODET V. ROCHAIS L. LEROUX J. LANDREAU T. TESSIER L. CHAUVEAU M. CHIRON M. GEAIS J. BERNIER T. GIRARDEAU B. BROSSEAU H.

Excusées : CLERGEAU S. FARDEAU-FUZEAU M.

PROJET JEUNESSE

Madame le Maire a présenté le projet jeunesse en cours d'élaboration. Il est envisagé de créer un service intercommunal sous le statut associatif en support des services existants pour répondre aux besoins des 11-18 ans des communes du Bocage. Des actions ponctuelles sont réalisées par les structures existantes vers ce public mais le besoin d'animations permanentes est constaté. Occuper les jeunes, créer des liens intercommunaux... sont des objectifs de ce projet. Actuellement aucune des 6 communes n'est rattachées à un centre social de l'AdC. La CAF finance ce type de projet.

Une charte de partenariat entre les communes de Coron, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire, Yzernay et la Plaine a été élaborée afin de formaliser l'engagement mutuel dans l'élaboration de ce projet jeunesse et en fixe les orientations communes, les actions prioritaires et les objectifs ainsi que les modalités d'engagement des communes signataires. Le conseil municipal accepte de signer la charte.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le bilan de l'année scolaire 2020/2021 présente un déficit d'environ 14 830 euros (non compris les charges d'électricité et d'eau). On constate une forte augmentation du poste « alimentation » : la confection des repas n'est plus réalisée sur place. L'association Restaurant Saint-Jean à Vihiers est le prestataire depuis septembre dernier. La suppression d'un poste et la diminution du temps de travail de 2 agents ne pallient pas le surcoût.

9 333 repas ont été servis représentant une moyenne de 68 enfants par jour (moyenne identique à l'an passé).

Au vu des résultats, le conseil municipal fixe à 4.18 euros le prix du repas pour l'année scolaire 2021-2022. Le prix du repas majoré est fixé à 5,30 euros.

Le contrat de travail de Mme De Almeida Rodrigues Maria est reconduit à la rentrée scolaire prochaine. Après des débuts chaotiques, le personnel est mieux organisé et permet en fin de repas un temps de détente pour les enfants (sortie à l'extérieur).

L'association Restaurant Saint-Jean a pris en compte les remarques faites sur la composition des repas et n'hésite pas à les améliorer, à faire des changements.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Au regard du bilan de l'année 2020, l'accueil périscolaire a connu une baisse de fréquentation en raison de la crise sanitaire (fermeture de l'école) et du changement de rythme scolaire (passage à la semaine de 4 jours depuis septembre 2020). Quant au premier semestre 2020, les chiffres sont corrects.

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022. La participation des familles est dorénavant de 2.72 à 3.12 euros de l'heure suivant le quotient familial. Le tarif majoré est de 4,20 euros de l'heure.

Le contrat de travail de Mme Himidi Assinati est renouvelé. Actuellement, elle réalise son premier stage pratique dans le cadre de sa formation BAFD au centre de loisirs de la Plaine.

RELANCE ACTIVITÉ BAR/RESTAURANT

Madame le Maire fait part de deux candidatures pour la reprise de l'activité bar / restaurant. Les candidats sont amenés à déposer un dossier présentant leur projet. Les postulants sont en contact, comme la mairie, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Le conseil souhaiterait une ouverture avant la fin de l'année.

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec Mme Michelle Brasseur, pour la cession des licences mais sans suite à ce jour.

La commune est propriétaire de l'immeuble et celui-ci sera libre de tout occupant le 31 août.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour choisir l'architecte, un appel à candidature est paru dans la presse le lundi 9 juillet. Le dossier est téléchargeable sur le site <https://marchespublics-maineetloire.safetender.com> <http://www.anjoumarchespublics.fr/>. Les postulants ont jusqu'au 30 juillet, à midi, pour déposer leur candidature. Les plis seront ouverts et adressés au CAUE pour étude. La commission et le CAUE se réuniront le 24 août pour sélectionner 3-4 candidats. La commission est composée : Sylvie Barbault, présidente, Michel Chiron, Michel Chauveau, Jocelyn Geais, Théophile Bernier, Julie Leroux, membres.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Présentation du projet de la Meilleraie

Le projet de réhabilitation et extension du parc de la Meilleraie a été présentée au conseil. L'AdC souhaite revitaliser et développer le parc des Expositions existant de La Meilleraie afin de le conforter comme un véritable vecteur d'attractivité et de rayonnement pour le territoire.

Traitements esthétique et phonique des façades, changement des couvertures pour une meilleure isolation, amélioration de l'acoustique des halls, remplacement des systèmes de chauffage, éclairage et sonorisation... le projet prévoit non seulement une réhabilitation complète de l'existant mais également la création de nouveaux espaces pour les partenaires, les réceptions et les manifestations qui répondent aux exigences actuelles. Le budget global de l'opération est estimé à 36 336 000 € TTC. Le démarrage des travaux est programmé en avril 2023, pour une livraison en mai 2025.

Traitement contre les chenilles processionnaires

La ville de Cholet fait appel à un prestataire pour réaliser un traitement curatif sur les arbres contaminés par la chenille processionnaire du pin, implantés sur le domaine public. Elle propose aux communes et administrés de l'AdC de participer à cette action assurant ainsi une lutte plus efficace contre ce nuisible et bénéficiant de prix avantageux. Pour s'inscrire à cette opération, les communes et particuliers devront retourner le formulaire au prestataire, BIONE0 de la Roche sur Yon. Formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site www.cholet.fr (saisir le mot-clé « chenilles » dans la barre de recherche) avant le 30 août 2021.

Station d'épuration Somloire/La Plaine

Michel Chiron informe que les travaux de la station d'épuration débuteraient maintenant en 2024 pour une livraison en 2025. Ce retard pourrait pénaliser la création du futur lotissement.

Broyages végétaux

L'opération sera reconduite à la Plaine les vendredis 8 octobre et 5 novembre.

PARC ÉOLIEN D'ÉTUSSON SNC A SAINT-MAURICE-ETUSSON

Madame le Maire informe le conseil du dossier transmis par les services de la préfecture des Deux-Sèvres au titre des installations classées, relatif à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Parc Eolien d'Etusson SNC, pour le projet d'exploitation d'un parc éolien composé de 3 machines et un poste de livraison sur la commune de Saint-Maurice-Etusson. Le conseil ne formule pas d'avis à cette demande d'autorisation environnementale.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiments

Théophile Bernier signale de nombreux impacts dans les vitrages de la salle multisports.

Voirie

- *Aménagement entrée de bourg, côté Yzernay*

Michel Chiron a présenté le projet d'aménagement de l'entrée Sud de l'agglomération réalisé par les services du Département. Cet aménagement a pour objectifs de réduire la vitesse de circulation des usagers, de renforcer la

perception de l'entrée d'agglomération, de couper la linéarité de la chaussée et d'assurer une continuité piétonne entre la zone artisanale et le bourg. Il est prévu principalement la création d'une zone à 70 km/h, de déplacer le panneau d'agglomération, de créer des rétrécissements de chaussée et des trottoirs pour continuer le cheminement piéton entre la ZA et le bourg. Le conseil donne son aval pour continuer l'étude dans le but de sécuriser cette zone routière (trafic moyen : 1 686 véhicules/jours dont 8.89% de poids lourds). Le coût des travaux est estimé à 40 000 €. Une aide financière peut être sollicitée dans le cadre de la dotation des amendes de police. Le Département prend en charge l'étude.

- *Signalétique verticale*

La commission rencontre un commercial de l'entreprise Nadia pour l'achat de panneaux manquants ou détériorés (entrée bourg, lieudits...) à la fin de la semaine.

Communication

Le prochain flash est en cours d'élaboration (sortie mi-septembre). Pas de retour de la part des associations, la commission s'interroge de la nécessité de réaliser deux flashes par an.

DIVERS

Tondeuse tractée Grillo

L'entreprise Equip Jardin Atlantic a livré la tondeuse jeudi 8 juillet.

Dépôt de pain

Un service de dépôt de pain, à la salle du parc (salle près de la mairie) sera mis en place à partir du 20 juillet jusqu'au 6 août pendant les congés de la boulangerie Lucas.

Ragondins

Il a été signalé la présence de nombreux ragondins aux étangs. L'association GDON sera contactée.

Feux d'artifice

Régulièrement des particuliers utilisent des artifices de divertissement à l'occasion de fêtes privées. Ces feux d'artifice sont en vente libre. Si la mise à feu des artifices se déroule ailleurs que sur la propriété du tireur, il faut demander l'autorisation au propriétaire du terrain. Si ce terrain est municipal (parking, terrain de foot, espaces verts, parc...), le particulier doit demander l'accord à la Mairie.

Dates prochaines réunions : 23 août – 13 septembre – 25 octobre – 22 novembre – 20 décembre